

## COMPTE-RENDU

### Séance du 25 février 2026

Le mercredi 25 février 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Jans, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle de Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BOUIN Marie-Irène, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 18 février 2026 ;

**Présents** : Mme BOUIN Marie-Irène, Maire, Mme MOISON Sylvie, Mme CHENUET Claudine, M. DELAMARRE Franck, Mme AVART-VOYE Anne-Laure, Mme DEVAY Nathalie, M. LAISNE Philippe, Mme HORHANT Hélène.

**Absente ayant donné pouvoir** : M. POULAIN Fabrice à Mme BOUIN Marie-Irène, Mme BARDOUL Maud à M. LAISNE Philippe

**Absents** : M. AUDION Alexandre et M. DEFACHELLES Philippe.

**A été nommée secrétaire** : Mme DEVAY Nathalie

ORDRE DU JOUR :

- 1 Budget Assainissement et budget Commune
  - Approbation du compte financier unique 2025
  - Affectation du résultat 2025
  - Vote du budget 2026
- 2 Vote des taux des impôts locaux
- 3 Vote des subventions aux associations
- 4 Vote d'une subvention au CCAS
- 5 Enfance Jeunesse : bilans et participations diverses
- 6 Achat de matériels
- 7 Convention avec le Département pour l'Assistance Technique à l'Assainissement
- 8 Informations communales et intercommunales
- 9 Questions diverses

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 janvier 2026.

*En raison d'une panne matérielle majeure affectant la baie de stockage des données de l'application CDG-D (production des comptes financiers) au niveau national, les votes du Compte Financier Unique et de l'affectation du résultat ne sont pas possibles*

## 1 BUDGET

### 1.1 ASSAINISSEMENT – VOTE DU BP 2026

Madame le Maire rappelle que la proposition de Budget primitif 2026 faite au Conseil Municipal se veut une traduction fidèle des orientations définies lors de la réunion de travail du 26 janvier dernier qui a permis d'exposer et discuter les orientations politiques et financières de la Commune pour 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1 et suivants ;

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2026 du budget annexe Assainissement arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'exploitation</b>	57 520.50 €	57 520.50 €
<b>Section d'investissement</b>	390 163.33 €	390 163.33 €

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 1.2 BUDGET COMMUNE – VOTE DU BP 2026

Madame le Maire rappelle que la proposition de Budget primitif 2026 faite au Conseil Municipal se veut une traduction fidèle des orientations définies lors des réunions de travail des 26 janvier et 16 février derniers qui ont permis d'exposer et discuter les orientations politiques et financières de la Commune pour 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1 et suivants ;

**Le Conseil Municipal, par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION (Sylvie Moison) :**

- **ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2026 du budget Commune arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'exploitation</b>	1 163 159.97	1 163 159.97
<b>Section d'investissement</b>	995 300 €	995 300 €

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 2 VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2026

**Madame le Maire rappelle que,** par délibération du 20 mars 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts suivants :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 32,64 %  
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 54,21 %  
Taxe d'Habitation : 17,38%

Les bases locatives augmentent de 0.8% en 2026.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

**Le Conseil Municipal, par 8 voix POUR et 2 voix CONTRE (Philippe LAISNE et Maud BARDOUL) :**

- **DÉCIDE** d'augmenter les taux de fiscalité,

**Le Conseil Municipal, par 8 voix POUR une augmentation de 0.25% et 2 voix POUR une augmentation de 0.50% (Sylvie MOISON et Anne-Laure AVART-VOYE) :**

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit, soit une augmentation de 0.25% :
  - taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.72%
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54.35%
  - taxe d'habitation : 17.42 %
- **CHARGE** Madame le Maire :
  - de notifier cette décision aux services préfectoraux
  - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

### **3 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame le Maire rappelle que la commission « Vie Associative, Sports, Loisirs, Culture », réunie le 09 février 2026, a étudié l'ensemble des demandes de subventions et propose au Conseil Municipal la liste des associations ayant formulé une demande.

Conformément aux critères retenus pour l'attribution des subventions, les montants ont été actualisés. Les élus concernés par une association ne prennent pas part au vote (Marie-Irène BOUIN, Claudine CHENUET et M. Franck DELAMARRE).

**Après avoir entendu ce rapport,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2131-11 ;

Vu l'avis de la Commission « Vie associative Sports Loisirs Culture » réunie le 09 février 2026 ;

Les propositions de subventions 2026 pour les associations sont les suivantes :

ROUPE	Associations	2025	PROPOSITION
1	ACCA CHASSE	350,00 €	345,00 €
1	AS DU VOLANT BADMINTON	195,00 €	170,00 €
1	ASS.DETENTE/LOISIRS JANSEENS	390,00 €	380,00 €
1	BAGAD AR PLUNV PAUN	160,00 €	130,00 €
1	GYMNASTIQUE DU DON	170,00 €	190,00 €
1	LA PASTOURELLE	640,00 €	620,00 €
1	ST MICHEL BASKET	0	180,00 €
1	LE PALET JANSEEN	0	210,00 €
	LA PASTOURELLE (60 <sup>ème</sup> anniversaire)		500,00 €
2	TREFFIEUX/JANS AUTO POURSUITES	Fauchage	Fauchage
2	COMITE DES FETES	160,00 €	107,50 €
2	MEIRAX IN PROGRESS (Fête de la Musique)	200,00 €	500,00 €
	GRAINES D'AUTOMNE (Mise à disposition 1 salle)	50,00 €	
3	AMICALE LAIQUE	820,00 €	770,00 €
3	OGEC ACTIVITES	870,00 €	880,00 €
	OGEC Voyage découverte (5 €/nuitée/élève)		700,00 €
4	UNC JANS MÉMOIRE	250,00 €	250,00 €
5	ASSISTANCE SANTE BONHEUR	45,00 €	
5	DONNEURS DE SANG NOZAY	150,00 €	150,00 €
5	FONDATION DU PATRIMOINE	100,00 €	100,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4.550,00 €</b>	<b>6.182,50 €</b>

#### Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** comme ci-dessus le montant des subventions 2026 allouées aux associations,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

#### 4 SUBVENTION AU CCAS

Madame le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité.

Afin de permettre au CCAS de mettre en œuvre sa politique d'action sociale sur l'année 2026, il est proposé de lui attribuer une subvention de 5 000 €.

#### Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 5 000 € au CCAS,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

## 5 ENFANCE JEUNESSE / BILANS ET PARTICIPATIONS DIVERSES

### 5.1 BILAN DE L'ECOLE 2024-2025

DEPENSES			
Article	Objet	Montant 23-24	Montant 24-25
60611	Eau	488.63 €	591.37 €
60612	Electricité	2 664.69 €	3 154.97 €
60628	Autres fourn. (gazon, div.)	- €	- €
60631	Produits d'entretien	696.91 €	475.97 €
606312	Fournitures d'entretien	8.64 €	468.58 €
60632	Petit Equipement	794.40 €	612.48 €
60636	Vêtements de travail	- €	324.63 €
6064	Fournitures administratives	355.68 €	291.10 €
6067	Fournitures Scolaires et Pédag	4 668.02 €	4 474.76 €
6068	Fournitures diverses	- €	- €
611	Prestations de service	- €	- €
615221	Entretien bâtiments	151.40 €	3 066.30 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	- €	- €
6135	Locations mobilières	175.43 €	108.45 €
6156	Maintenance	2 314.57 €	2 632.15 €
616	Assurances (1.05€/m²)	513.81 €	544.95 €
6182	Documentation/Abonnements	86.11 €	61.74 €
6455	Assurances Personnel	1 917.67 €	1 317.38 €
6218	Remplacement personnel	- €	- €
6232	Fêtes et Cérémonies	- €	- €
6251	Voyage	517.00 €	994.00 €
6261	Affranchissement	- €	- €
6262	Téléphone/Internet	749.82 €	775.74 €
62878	Redevance Incitative	179.95 €	174.20 €
64162	Personnel scolaire	16 364.23 €	11 261.10 €
6411	Personnel Administratif	4 552.23 €	4 694.00 €
6411	Personnel Technique	2 713.71 €	2 697.16 €
	Amortissement Photocop	0.00 €	0.00 €
6475	Visite Médicale, Pharmacie	43.57 €	12.63 €
	<b>TOTAL</b>	<b>39 956.47 €</b>	<b>38 733.64 €</b>
6411	Frais de Personnel ASEM	35 060.33 €	19 706.17 €
6218	Remplacement agent	- €	- €
6184	Formation	- €	- €
6257	Repas formation	- €	- €
6475	Visite Médicale	- €	- €
	<b>TOTAL</b>	<b>35 060.33 €</b>	<b>19 706.17 €</b>

Nombre enfants élémentaire	56	50
Nombre enfants maternelle	24	19
Coût d'un enfant élémentaire	499.46	561.36 €
Coût d'un enfant maternelle	1960.3	1 598.52 €
Coût moyen d'un enfant	937.71	846.95 €

### 5.1.1 PARTICIPATION AUX VOYAGES POUR LES ECOLES

Madame le Maire rappelle que les écoles ont sollicité une aide financière pour les voyages scolaires qu'elles organisent. Il est proposé une subvention à hauteur de 5€/nuit/élève présent pour les séjours découverte.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 5€/nuit/élève présent pour les séjours découverte des écoles,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

### 5.1.2 COUT DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE ARC EN CIEL 2024-2025

Madame le Maire informe de la répartition des charges pour l'école publique Arc-en-Ciel. Après calcul, le coût pour 2024/2025 d'un enfant élémentaire est de 561.36 € et le coût d'un enfant de maternelle est de 1 598.52 €

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **DECIDE** de valider le coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique ARC-EN-CIEL comme ci-dessous :  
Coût d'un enfant élémentaire : 561.36 €  
Coût d'un enfant en maternelle : 1 598.52 €,
- **VALIDE** les coûts de fonctionnement ci-dessus qui seront facturés aux communes dont les enfants sont scolarisés à l'école Arc en Ciel pour l'année 2025-2026,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

### 5.1.3 PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINT-MICHEL

Madame le Maire propose, compte tenu du bilan de fonctionnement de l'école Arc en Ciel 2024-2025, de verser à l'OGEC Saint-Michel le montant identique au coût de fonctionnement, soit pour un élève en élémentaire 561.36 € et pour un élève en maternelle 1 598.52 €.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **VALIDE** la participation de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Michel à hauteur de 561.36 € pour un élève élémentaire et de 1 598.52 € pour un élève en maternelle, pour l'année 2026,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 de la convention relative au forfait communal et tout document relatif à cette délibération.

#### 5.1.4 BUDGET 2026-2027 POUR L'ÉCOLE ARC EN CIEL

Madame le Maire propose le budget suivant pour l'année 2026/2027 pour l'école publique Arc en Ciel, en maintenant celui de l'année scolaire passée :

##### BUDGET 2026/2027

Fournitures scolaires/élève	45 €
Manuels pédagogique/élève	10 €
Budget Pédagogique/Classe	150 €
Bibliothèques-Abonnements /classe	50 €
Activités Culturelles, Voyages	500 €

Photocopies : 1 ramette A4/élève/an, Direction 50€

##### Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** pour l'année 2026-2027 le budget ci-dessus pour l'école Arc En Ciel,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

## 5.2 CANTINE

### 5.2.1 BILAN CANTINE 2024-2025

DEPENSES				RECETTES			
Article	Objet	Montant 23-24	Montant 24-25	Article	Objet	Montant 23-24	Montant 24-25
60611	Eau	488.63 €	591.37 €	7066	Participat <sup>o</sup> familles	33 204.60 €	35 743.95 €
60612	Electricité	2 664.69 €	3 154.97 €				
60623	Produits laitiers	254.01 €	408.87 €				
60623	Alimentation et divers	446.70 €	785.30 €				
60628	Autres four <sup>n</sup> . (gazon, div.)	0.00 €	- €				
60631	Fourniture d'entretien	321.77 €	163.91 €				
60632	Petit équipement	102.48 €	965.76 €				
60636	Vêtement de travail	118.82 €	- €				
6068	Fournitures diverses	20.12 €	- €				
611	Prestations Service Océane	17 678.37 €	19 078.89 €				
6135	Location mobilière	0.00 €	54.22 €				
6156	Maintenance	458.40 €	991.13 €				
61558	Réparations diverses	307.80 €	- €				
616	Assurances (1,05 €/m <sup>2</sup> )	69.30 €	73.50 €				
6184	Formations agents	0.00 €	60.00 €				
6218	Autres Personnels	0.00 €					
6232	Fêtes	74.17 €	- €				
6262	Télécommunications/Internet	591.60 €	528.00 €				
6284	Redevance Incitative	359.91 €	348.40 €				
6411	Personnel Administratif	4 552.23 €	4 694.00 €				
6411	Personnel Technique	2 035.28 €	2 022.87 €				
6411	Personnel Scolaire	44 135.17 €	28 437.19 €				
6455	Assurance Personnel	1 384.97 €	1 006.89 €				
6475	Médecine trav, pharma	17.83 €	23.71 €				
6478	Rbt avoirs	0.00 €	- €				
	<b>TOTAL</b>	<b>76 082.23 €</b>	<b>63 388.96 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>33 204.60 €</b>	<b>35 743.95 €</b>
	Résultat de l'année	42 877.63 €	- 27 645.01 €		Cout repas	9.51 €	7.71 €
	Nombre repas/an	8002	8217				
	Résultat par repas	-5.36 €	- 3.36 €				

Au 01/09/2022 : 3,75€ le repas facturé aux familles  
 Au 01/01/2023 : 3,94€ le repas  
 Au 01/09/2023 : 4,22€ le repas  
 Au 01/09/2024 : 4,35€ le repas  
 Au 01/09/2025 : 4,45€ le repas facturé

Prix facturé HT par Océane :

Du 01/09 au 31/12/2022 2.297 €  
 Du 01/01 au 01/07/2023 2.411 €  
 Du 01/09 au 31/12/2023 2.580 €  
 Du 01/09/2024 - 30/07/2025 2.661 €  
 Du 01/09/2025 - Restoria 3.220 €  
 Au 01/09/25 7.19€ pour les adultes

### 5.2.2 PARTICIPATION A LA CANTINE POUR L'ECOLE SAINT-MICHEL

La Commission Enfance Jeunesse a étudié la demande de subvention de l'OGEC concernant la cantine scolaire, le montant de la participation proposée est de 2 € / rationnaire, comme l'année dernière.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de verser une subvention à l'OGEC de 2 € / repas / rationnaire pour l'année 2026,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.



## 6 ACHAT DE MATERIELS

Il est proposé d'équiper la salle associative d'un vidéoprojecteur et d'une sonorisation. Plusieurs entreprises ont été sollicitées. Seulement deux ont été en mesure de faire une proposition sur un vidéoprojecteur et une sonorisation.

N° Décision du Maire	Objet	Décision	Avis du CM
DEC_2026_01	Choix de l'entreprise pour l'achat d'un vidéoprojecteur et d'une sonorisation	L'entreprise Pro Shop est choisie pour l'achat d'un vidéoprojecteur et d'une sonorisation à hauteur de 3 360.9 € HT, soit 4 032.59€ TTC	A l'unanimité

## 7 CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LE SERVICE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE A L'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire informe que le Département propose de renouveler la convention pour l'assistance technique à l'assainissement pour la période 2026-2028.

Le nouveau tarif est de 0.80 centimes par habitant, au lieu de 0.01€ par habitant.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la signature de la convention entre le Département et la Commune pour l'assistance à technique à l'assainissement pour la période concernée,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

## 8 QUESTIONS DIVERSES

Elections : La Préfecture communiquera le vendredi 27 ou samedi 28/02 l'ordre des listes officiellement enregistrées pour toutes les communes. A l'issue de cette information, les services organiseront les scrutins des 15 et 22 mars (Bureau, assesseurs et scrutateurs).

### DIA

Un terrain non bâti de 439 m<sup>2</sup> au 16 impasse des Nénuphars

Un terrain non bâti de 752 m<sup>2</sup> au 1 bis La Ferme

### DATES A RETENIR

Repas des aînés : Dimanche 1<sup>er</sup> mars 2026

Elections municipales : Dimanches 15 et 22 mars 2026

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été abordées, Mme Marie-Irène BOUIN clôt la séance à 20h40.

En mairie, le 09/03/2026

Le Maire  
Marie-Irène BOUIN